

Estimation de la quantité de MPCA (Immeubles bâtis)

Durée : 1 jour / 7h 

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

- Opérateurs de repérage amiante désirant répondre à l'exigence d'estimation de la quantité de MPCA associée à la réalisation de repérages amiante avant travaux

OBJECTIFS :

- Comprendre la source de l'exigence réglementaire d'estimation de quantité de MPCA
- Comprendre à quoi sert cette estimation
- Acquérir une méthodologie adaptée pour réaliser cette estimation (annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets...)
- S'exercer sur des cas pratiques

PREREQUIS :

- Connaître l'amiante et le domaine du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Connaître les principaux principes constructifs des immeubles bâtis
- Maîtriser les bases de la géométrie et notamment les règles de calcul de surfaces et volumes
- Être titulaire d'une certification amiante avec mention est un plus

PEDAGOGIE :

- Exposés, vidéos, questions-réponses, échanges expériences, quiz d'ancrage.

ANIMATEUR :

- Équipe Technique ITGA et/ou partenaires référencés.
- (Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

EVALUATION :

- Quiz d'évaluation des acquis en fin de session de formation

PROGRAMME : *

MODULE 1 : RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF

- Les grandes lignes de la réglementation dédiée au repérage amiante avant travaux
- Les sources réglementaires et normatives permettant de procéder à une estimation de la quantité de MPCA

MODULE 2 : ELEMENTS NECESSAIRES POUR POUVOIR PROCEDER A L'ESTIMATION

- Plans, croquis cotés
- Autres éléments

MODULE 3 : METHODOLOGIE POUR PROCEDER A L'ESTIMATION DE QUANTITE (EN MASSE, EN METRES LINEAIRES, EN SURFACE, EN UNITES)

- Application de règles géométriques simples
- Exploitation des éléments d'entrée tels que les plans et croquis

MODULE 4 : CAS PRATIQUES

- Illustrations pour différents types de MPCA, exprimés dans les différentes unités de quantité prévues

*Nb : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires